

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

## AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par

Mme Regol, M. Lucas, M. Iordanoff et Mme Belluco

-----

### ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.